Image not found or type unknown

# Acte d huissier de justice

Par **m.demirci**, le **29/07/2019** à **10:09**

Bonjour,
Je vous écrit car je me trouve dans une situation très difficile.
En janvier 2018, j'avais reçu un acte d 'huissier de justice concernant un prêt personnel qui devait être payer en totalité. J'avais contacter la banque pour connaitre la raison et la conseillere Mme Rousson Nathalie m' avais dit que du moment que je règlerai chaque echeances par mois je n'aurai pas de souci. Du cou je n'ai pas fait opposition.

D'une autre part je viens de recevoir une deuxieme acte donc la somme écrit sur l'ordonnance n'ai pas la somme restant du prêt. Je vous envoie une copie des prêts restants avec la copie de l 'acte d 'huissier.

Actuellement je suis marié et j'ai deux enfants en charge.
Je suis en congés parental avec un salaire de 400euro, avec un contrat d'emploi en cours qui est de 106h par mois.
Mon mari est en cdi et a un salaire de 1500 euros.
le loyer qui est de 400 euros avec un apl dont 100 euros de notre poche.

En esperant de trouver une solution. En attente de votre réponse.

Cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés